

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO / MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Septembre 2016**

OBJET : Aide départementale à l'acquisition en VEFA de 31 logements locatifs sociaux à Marseille 11ème par la SFHE-Groupe Arcade

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la Société Française des Habitations Economiques (SFHE) – Groupe Arcade, une subvention de 105 000 € destinée à accompagner l'acquisition en VEFA de 31 logements avenue Jean Lombard à Marseille 11^{ème}, portant sur un coût d'investissement prévisionnel de 5 072 269 € ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide départementale et de réservation de 4 logements ;
- de procéder à l'affectation de crédits indiquée dans le rapport ;
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé figurant en annexe III du rapport.

Cette action sera financée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, au titre de l'AP n° 2016-18008J, au chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité
Monsieur VÉRANI s'abstient

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée